



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RELEVÉ**  
**DU CONSEIL GENERAL**  
**DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	M. François Eugster, Président
<b>CONSEIL GENERAL</b>	41 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	MM. Laurent Chardonnens, Loris Schnarrenberger, Olivier Overney, Beat Scheuner, Jacques Chavaz et Eric Guggiari Mmes Elise Moret, Irene Bernhard et Véronique Polito
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	9 Conseillers communaux sont présents

**SUITE DE L'ORDRE DU JOUR**

4. Planification financière 2019 - 2023
5. Message relatif au nouveau règlement communal sur le droit de cité communal
6. Message relatif au remplacement d'un bus scolaire
7. Message relatif au maintien de la valeur des installations d'épuration des eaux
8. Election d'un membre à la Commission d'aménagement
9. Fusion : état des discussions
10. Divers

**M. François Eugster**, Président. Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, Mme la représentante de la presse, cher membre du public, je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue pour la poursuite de notre séance.

Ce soir, je dois, tout d'abord, excuser les mêmes personnes qu'hier soir à savoir : MM. Laurent Chardonnens, Loris Schnarrenberger, Olivier Overney et Beat Scheuner.

Se sont également excusés pour cette séance Mmes Elise Moret, Irene Bernhard et Véronique Polito ainsi que MM. Jacques Chavaz et Eric Guggiari.

M. Dimitri Küttel arrivera avec du retard.

Je demande aux scrutateurs de bien vouloir me communiquer le nombre de membres présents.

Pendant ce temps, je rappelle que notre secrétariat, par la voix de Mme Vonlanthen, vous prie de lui adresser vos interventions en fichier informatique, si possible de format Word, pour lui faciliter la rédaction du procès-verbal. Il semble qu'il y ait un certain relâchement ces derniers temps.

Nous sommes 40 conseillers généraux présents pour l'heure.

Passons sans plus attendre au point 4 de notre ordre du jour qui demeure inchangé. Je donne la parole à Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communal, nous annonce son retard. Elle est retenue, en l'état, par une séance liée à la Commune, celle du Cycle d'orientation. Si elle ne devrait pas être là le point 6 sera traité, elle demande une motion d'ordre afin de l'attendre pour cet objet.

**M. François Eugster**, Président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre concernant l'ordre du jour qui a été approuvé hier. Cela me pose un problème de conscience car je ne suis pas juriste. Je vais demander l'avis du Bureau.

Je propose à Mme Defferrard, afin de pas créer de précédent, d'attendre le point 6 pour reformuler sa motion d'ordre et ainsi, si Mme Dénervaud n'était pas encore arrivée, de repousser le point jusqu'à ce qu'elle soit présente. Est-ce que cette proposition vous convient Mme Defferrard ?

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Je suis satisfaite par votre proposition et vous en remercie.

**M. François Eugster**, Président. Nous passons sans plus attendre au point 4.

#### **4. Planification financière 2019-2023**

**M. François Eugster**, Président. Je rappelle que la planification financière n'est pas soumise au vote mais uniquement sujette à discussion. Est-ce que le Conseil communal souhaite dire un mot en introduction ? M. Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. Effectivement, ce document n'est pas soumis au vote. Il est évolutif et change au minimum chaque année voire en cours d'année si le Conseil communal a connaissance de divers éléments et désire en modifier le contenu.

Cette année, vous avez reçu deux planifications financières, une avec le PF17 et une sans mais, suite au vote du Parlement cantonal de ce matin, nous risquons bien de nous attacher au document avec le PF17, prévisible depuis 2020. Comme discuté hier, le déficit est calculé, en l'état, avec un taux d'imposition de 63,9%. Je ne reviendrai pas sur les chiffres projetés et commentés hier car le groupe de travail PF17 va peut-être rapidement engendrer des modifications dès le budget 2020 et au niveau de la planification financière. Je reste à votre disposition pour vos questions.

**M. François Eugster**, Président. Je donne la parole à la Commission financière.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 novembre 2018, la Commission financière a reçu M. Olivier Carrel, Conseiller communal responsable du dicastère des finances et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances pour entendre leurs explications sur la planification financière 2019-2023.

La Commission financière remercie le Conseil communal et tout particulièrement Mme Rusterholz pour le travail considérable réalisé dans l'élaboration des deux variantes de planification financière avec et sans la réforme fiscale PF17. De plus, elle constate avec satisfaction que, dans le document, le nombre de ratio a été complété suite à la demande de la Commission financière. Consciente du travail que cela suppose, elle remercie son auteure, Mme Rusterholz.

La Commission financière salue la volonté du Conseil communal de mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants des différents groupes politiques présents au sein du Conseil général en vue d'une réflexion approfondie sur les différentes mesures à entreprendre pour faire face aux préoccupants déficits prévus pour notre Commune pour les années prochaines. Une analyse s'impose pour connaître les raisons de ces déficits et afin de tout mettre en œuvre pour les réduire au maximum.

**M. François Eugster**, Président. La parole est au Conseil général. Mme Ortner.

**Mme Sophie Ortner Gaillard**, Conseillère général. Le groupe Verts Centre gauche-PCS remercie le Conseil communal et son administration pour l'immense travail réalisé afin de fournir des chiffres très complets en vue de la planification financière des cinq prochaines années.

Les scénarios présentés, avec l'introduction du projet fiscal 17 ou sans, permettent d'avoir une vision claire et de se faire une idée de ce qui nous attend. Même si tout n'est pas encore cuit, la Commune va être mangée, que ce soit à la sauce PF17 ou à une autre. Et les recettes vont nous manquer.

Les mesures prévues au niveau cantonal pour atténuer les effets du projet fiscal sur les communes suffiront tout juste à nous faire avaler la pilule, mais certainement pas à guérir le mal. Et c'est dans une année comme aujourd'hui que nous nous retrouverons ici à chercher des solutions. Il ne s'agira pas simplement de réduire notre train de vie. Couper dans les prestations ? Lesquelles ? Combien ? Augmenter le taux d'imposition ? Le groupe de travail PF17 a une lourde tâche qui l'attend.

Le groupe Verts Centre gauche PCS craint fortement l'anéantissement de la société durable mise en place au fil des ans dans notre Commune. Les politiques sociales et environnementales seront les premières à être démantelées, ce qui pourrait s'avérer être une véritable bombe à retardement. C'est pourquoi, nous demandons à la Commune d'utiliser toute la marge de manœuvre possible pour anticiper la situation inconfortable vers laquelle nous nous dirigeons. Si nous devons nous retrouver au pied du mur dans une année déjà, nous voulons être sûrs que tout aura été tenté pour empêcher la collision frontale.

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général, rejoint la séance à 19h44.

**M. François Eugster**, Président. M. Colombo.

**M. Giovanni Antonio Colombo**, Conseiller général. J'ai juste une question. Est-ce que le groupe de travail s'occupera principalement d'œuvrer en tenant compte du PF17 ou est-ce qu'il envisage également de s'occuper des déficits prévus sans le PF17 ?

**M. François Eugster**, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
M. Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. Comme je l'ai évoqué rapidement hier soir, PF17 ou pas, la planification financière laisse ressortir des déficits chroniques. Dès lors, je pars de l'idée que même si, par bonheur, le projet fiscal 17, ne devait pas entrer en vigueur, le groupe de travail sera réuni pour plancher sur les chiffres de la Commune.

**M. François Eugster**, Président. D'autres commentaires ? Si tel n'est pas le cas, nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

## **5. Message relatif au nouveau règlement communal sur le droit de cité communal**

**M. François Eugster**, Président. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 novembre 2018, la Commission financière a examiné ce message dont l'impact financier est minime, se limitant à une augmentation des émoluments.

La Commission financière a pris note que les nouveaux émoluments ont été calculés sur la base du principe de la couverture des frais ce qui justifie la hausse proposée. Malgré cela, le nouveau tarif reste un des moins élevés pratiqué parmi les communes du Grand Fribourg.

A l'unanimité, la Commission financière donne un préavis favorable à l'adoption du nouveau règlement communal relatif au droit de cité communal ainsi que du Tarif qui en fait partie intégrante.

**M. François Eugster**, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Le message que nous vous proposons ce soir est une adaptation de notre règlement suite à la nouvelle loi fédérale et cantonale sur les naturalisations. La loi fédérale a sensiblement renforcé les exigences pour les candidats à la naturalisation. En raison des nouvelles conditions d'octroi du droit de cité cantonal et communal, le Conseil communal s'est vu dans l'obligation d'adapter son règlement.

Comme mentionné dans le message, dorénavant, la Commission des naturalisations ne recevra que les candidats « épurés » c'est-à-dire ceux qui seront passés par un boulet d'étranglement qui consiste à prouver leurs connaissances linguistiques, soit non pas simplement de s'exprimer oralement dans l'une des langues nationales mais d'avoir également des connaissances écrites. Les connaissances de la vie publique et politique de la Suisse sont également exigées de manière soutenue.

Par ailleurs, toutes les personnes qui bénéficient de l'aide sociale sont d'emblée exclues de l'octroi du droit de cité de même que celles qui en ont bénéficié dans les trois ans qui ont précédé leur demande de naturalisation.

Un effort a été fait pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> générations qui pourront bénéficier, à cet égard, d'une procédure simplifiée. Je rappelle aussi que pour les 1<sup>ères</sup> générations, le délai de résidence en Suisse est passé de 12 à 10 ans. Néanmoins, tout cela ne va pas pour autant accélérer les procédures étant donné que la Commission des naturalisations du Grand Conseil est toujours débordée. Entre le moment où le candidat passe l'examen devant la Commission des naturalisations de la Commune et celui où il est reçu par le Grand Conseil, il faut compter généralement un laps de temps entre 9 et 14 mois.

Enfin, les tarifs ont été adaptés et revus légèrement à la hausse mais restent parmi les plus abordables par rapport aux communes du Grand Fribourg. A ce sujet, je peux vous donner quelques chiffres sur les tarifs actuels :

A Villars-sur-Glâne, pour la 1<sup>ère</sup> génération, le forfait est de Fr. 470.00 par dossier sauf si celui-ci doit être repris après une suspension. Pour la 2<sup>ème</sup> génération, le forfait est de Fr. 200.00.

A Fribourg, le forfait pour la 1<sup>ère</sup> génération s'élève à Fr. 1'500.00 payable en deux fois. Pour la 2<sup>ème</sup> génération, c'est un montant de Fr. 1'000.00. De plus, un rabais de 10 % par enfant est accordé.

A Marly, pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> générations, le montant varie entre Fr. 720.00 et Fr. 870.00.

A Granges-Paccot, pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> générations, pour une personne seule, le montant est de Fr. 200.00 et pour deux personnes et plus, Fr. 300.00.

A Givisiez, pour la 1<sup>ère</sup> génération, le forfait s'élève à Fr. 700.00 et pour la 2<sup>ème</sup> génération, Fr. 300.00.

A Matran pour la 1<sup>ère</sup> génération, le montant perçu se situe entre Fr. 370.00 et Fr. 470.00 et pour la 2<sup>ème</sup> génération, c'est un forfait de Fr. 200.00.

Et enfin la ville de Bulle perçoit pour la 1<sup>ère</sup> génération un montant de Fr. 600.00 et pour la 2<sup>ème</sup> génération de Fr. 300.00. Je reste à votre disposition pour des questions.

**Mmes Caroline Dénervaud et Alizée Rey**, Conseillères communales, rejoignent la séance à 19h32.

**M. François Eugster**, Président. Je vous propose de traiter ce règlement article par article car il semble que c'est trop perturbant de traiter un règlement chapitre par chapitre.

**Article 1** pas de remarque

**Article 2**

**M. François Grangier**, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL n'a globalement pas de remarque particulière concernant le règlement qui nous est présenté ce soir si ce n'est la durée d'établissement dans notre Commune afin de pouvoir déposer un dossier d'octroi de droit de cité. La durée d'une année nous paraît un peu courte car nous estimons que pour demander le droit de cité, un établissement de plus longue durée dans notre Commune pourrait être souhaité.

Afin de préparer le dossier, nous avons consulté les règlements en vigueur pour les Communes de Fribourg et de Bulle afin d'avoir des références. Nous avons constaté que ces Communes, comme vous pourrez le voir sur la projection de tout à l'heure, tablent sur une durée de deux ans.

Afin d'avoir une uniformité avec les deux villes du Canton ayant plus d'habitants que Villars-sur-Glâne, le groupe PLR-PVL souhaite déposer deux amendements et aboutir ainsi à une

égalité de traitement pour les citoyennes et citoyens des trois plus grandes villes du Canton de Fribourg.

Cela ne changera pas grand-chose, d'autant plus que dans les mêmes articles une possibilité est donnée au Conseil communal afin de déroger à ce délai pour des cas particuliers.

Je vous remercie, chères et chers collègues de donner bon accueil à notre demande de modification et d'y apporter votre soutien.

Comme vous pouvez le voir sur la projection, les règlements de la Ville de Bulle et de la Ville Fribourg fixent le délai d'établissement à deux ans avant de pouvoir déposer une demande.

Le groupe PLR-PVL dépose l'amendement suivant concernant l'article 2 :

Article 2        *c) résider dans la Commune de Villars-sur-Glâne depuis **deux ans** au moins et y avoir déposé ses papiers. Le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs ;*

**M. François Eugster**, Président. D'autres interventions ? M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Nous ne prenons pas position concernant le durcissement des règles régissant la naturalisation car elles découlent des législations fédérale et cantonale mais nous déplorons ce durcissement.

Nos remarques concernent l'article 2. La situation claire exigée dans cet article nous semble loin d'être claire. Et pire, elle peut ouvrir la porte à l'arbitraire.

L'alinéa e) de l'article 2 dit : « *présenter une situation claire sur le plan personnel, administratif ou professionnel* ». Qu'est-ce qu'on sous-entend ? La personne qui a des dettes auprès de la Commune a une situation claire au plan administratif. Exige-t-on un certificat de bonne vie et mœurs ? Est-ce que les relations avec les voisins ou les difficultés dans le couple entrent aussi en compte ? Un emploi temporaire ne suffirait-il pas aux exigences ? Les spaghettis au petit-déjeuner ne seraient-ils pas admissibles pour les faiseurs de Suisses ?

L'alinéa h) de l'article 2, quant à lui, demande une preuve de motivation positive et réelle. Comment mesure-t-on la motivation concrètement ? Et quel degré de motivation est considéré comme suffisamment positif ? Si l'enthousiasme des joueurs de la Nati de chanter l'hymne



national est le jalon, il n'en faut pas beaucoup. Si, par contre, la motivation doit être égale à celle que ces mêmes joueurs montrent durant le match, alors cela sera difficile, du moins parfois.

Nous demandons au Conseil communal de nous expliquer comment les alinéas e) et h) de l'article 2 sont à interpréter et comment ces questions sont jugées aujourd'hui dans des cas concrets ?

**M. François Eugster**, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir ?  
Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. C'est très volontiers que je vais répondre aux questions. Tout d'abord à celle du groupe PLR-PVL. Je tiens à rappeler que la durée d'une année existe déjà aujourd'hui dans notre règlement et n'a pas posé de problème particulier jusqu'ici.

Si nous avons fixé la durée d'une année, alors que Bulle et Fribourg ont fixé à deux ans, c'est à cause de la lenteur de la procédure qui, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, prend beaucoup de temps. De plus, Villars-sur-Glâne est située au cœur de l'Agglomération et nous constatons que bien souvent les personnes déménagent dans le cadre de l'Agglomération. Si, par exemple, une personne est établie à Villars-sur-Glâne et décide de construire à Matran, elle devrait attendre plus de 14 mois de délai car ce dernier est plus grand dans la Commune de Matran et, inversement, si la personne vient de Matran et déménage à Villars-sur-Glâne. Nous avons estimé que nous pouvions nous montrer plus souples concernant ce délai qui, en plus de cela, ne change rien puisque les conditions du droit de cité sont extrêmement claires et sont données par le droit fédéral. Est-ce que cela a du sens qu'une personne attende une année de plus alors que nous savons que la procédure est plus longue sur Fribourg que dans les autres cantons.

Par ailleurs, la finalité de l'amendement pour aligner Fribourg, Bulle et Villars-sur-Glâne m'échappe un peu. A mon sens, si cela avait été une question de taille, je pourrai comprendre mais là je pense que c'est une question purement procédurale et je vous suggère de ne pas modifier ce délai d'une année.

En ce qui concerne les autres questions, en particulier les lettres e) et h) de l'article 2, il s'agit d'adaptation au droit fédéral. Nous n'avons pas inventé la poudre. Le droit exige que les personnes, qui font une demande de naturalisation, aient une situation financière et professionnelle claires et ne dépendent pas de l'aide sociale. La loi exige aussi que la situation

personnelle soit claire. Ce point vise surtout les personnes qui sont mariées sous un régime particulier et remariées selon le droit suisse c'est-à-dire qui sont bigames selon la législation suisse. C'est pour cela que ces dispositions ont été introduites dans le droit fédéral et repris dans notre règlement.

Au sujet de la motivation, ce n'est pas parce qu'on chante l'hymne national sur un terrain de football qu'on est motivé. Néanmoins, lorsque nous voyons certains candidats qui demandent le droit de cité communal dans l'unique but de se faciliter les possibilités de voyager à l'étranger pour retourner dans leur pays ou pour avoir des avantages personnels et qui se « tapent » du tiers comme du quart de la Suisse, je pense que nous sommes en droit d'exiger du candidat qu'il ait au moins un minimum de respect pour le passeport suisse.

Je tiens à dire que la Commission des naturalisations n'a pas encore eu à traiter de cas sous l'empire du nouveau droit car elle est encore en train de traiter des dossiers sous l'ancien droit. Nous avons eu le cas d'une personne qui semblait parfaitement intégrée, ayant un poste important au niveau de l'administration cantonale, mais pour laquelle nous avons donné un préavis négatif, préavis suivi par le Conseil communal, car cette personne avait gardé sa femme à la maison en dehors du cadre social, refusant que son épouse améliore, notamment, ses connaissances en français pour s'intégrer dans la vie publique. La personne a fait recours à la Préfecture qui l'a rejeté. Cela pour vous dire que nous sommes particulièrement attentifs à ce genre de situation.

**M. François Eugster**, Président. M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Je ne conteste pas que ces critères doivent être examinés mais c'est plutôt de préciser ce que l'on sous-entend par ces critères. Comme vous l'avez expliqué, vous savez ce que vous voulez contrôler mais est-ce qu'il y a un règlement d'exécution qui mentionne sur quelles bases vous allez dire oui ou non à un cas concret ? Comme c'est décrit dans les dispositions, on peut s'imaginer des autres choses.

**M. François Eugster**, Président. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Nous n'avons pas de règlement d'exécution mais, en revanche, nous avons des directives et recommandations de la part du Service des naturalisations et de l'état civil et nous les suivons.

**M. François Eugster**, Président. M. Grangier maintenez-vous votre amendement concernant l'article 2 let. c) ?

**M. François Grangier**, Conseiller général. Oui je le maintiens. J'aimerais juste rappeler que nous sommes en train de créer une inégalité de traitement des citoyens du Canton de Fribourg. Je regrette presque que la loi cantonale ou un règlement supérieur n'ait pas pu mettre toutes les personnes qui font cette demande sur le même pied d'égalité dans tout le Canton.

**M. François Eugster**, Président. Nous allons voter tout d'abord sur la proposition du Conseil communal concernant l'article 2 let. c).

Article 2      *résider dans la Commune de Villars-sur-Glâne depuis **un an** au moins et y avoir déposé ses papiers. Le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs ;*

Celles et ceux qui soutiennent la proposition du Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

***La proposition du Conseil communal est acceptée par 26 oui, 13 non et 2 abstentions.***

**M. François Eugster**, Président. Nous passons, dès lors, aux prochains articles.

**Article 3**      pas de remarque

**Article 4**      pas de remarque

**Article 5**      pas de remarque

**Article 6**      pas de remarque

**Article 7**      pas de remarque

**Article 8**      pas de remarque

**Article 9**      pas de remarque

**Article 10**    pas de remarque

**Article 11**    pas de remarque

**Article 12** pas de remarque

**Article 13** pas de remarque

**Article 14** pas de remarque

**Article 15**

**M. Pierre Portmann**, Conseiller général. Concernant l'article 15 al 2 c'est le règlement sur les naturalisations du 15 février 2011 qui est abrogé à cette même date et non pas le règlement sur le droit de cité communal.

**M. François Eugster**, Président. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au nouveau règlement communal sur le droit de cité communal ainsi que le Tarif qui en fait partie intégrante sont priés de le manifester par main levée.

***Le message du Conseil communal est accepté à l'unanimité***

**M. François Eugster**, Président. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour étant donné que Mme Dénervaud est arrivée.

**6. Message relatif au remplacement d'un bus scolaire**

**M. François Eugster**, Président. La parole est à la Commission financière.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 novembre 2018, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Joël Pochon, Chef du Service des écoles, en remplacement de Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale en charge du dossier.

La Commission financière est consciente de la nécessité de procéder au remplacement du bus actuel destiné au transport des élèves, compte tenu de sa vétusté et des réparations fréquentes de plus en plus onéreuses. De plus, grâce au nouveau véhicule qui ne nécessite plus de permis de conduire spécial poids lourd, tous les chauffeurs de la Commune seront en

mesure de transporter les élèves. Quant au modèle retenu, il ne requiert pas de frais supplémentaires d'adaptation pour le transport d'élèves dans la mesure où il est déjà équipé pour cette fonction.

La Commission financière constate avec satisfaction que le chapitre financier de ce message, comme elle l'avait demandé pour tous les messages qui lui sont soumis, émane du Service des finances.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement le remplacement du bus scolaire Opel pour un montant de CHF 56'400.-- TTC et l'utilisation des liquidités pour couvrir cette dépense.

**M. François Eugster**, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Je voudrais apporter quelques compléments au message concernant le choix de ce véhicule. Ce modèle est connu du Service des écoles qui possède déjà un bus Renault ainsi que des pièces de rechanges car les réparations sont faites par le mécanicien communal. Le fait de prendre un modèle identique de véhicule permet de rationaliser la commande des pièces de rechanges et de simplifier le travail du mécanicien.

Nous avons choisi un véhicule diesel car il n'existe pas de modèle à essence pour ce type de bus. Ce modèle correspond aux normes antipollution les plus strictes ainsi qu'aux normes EURO 6 avec l'addition light blue qui permet d'avoir une consommation particulièrement propre. Ce bus est manuel et non pas automatique, ce qui permet de limiter la consommation.

Renault va produire durant l'année 2019 des bus électriques, équipés d'un moteur de Zoé qui est une petite citadine Renault. Le poids de ce bus sera de 3,1 tonnes au lieu de 3,5 tonnes, impliquant une diminution du nombre de passagers à 9 places. Dès lors, le fait de passer de 14 à 9 passagers nous contraindrait à renoncer à un tel achat.

S'agissant des kilomètres effectués, ces véhicules parcourent parfois jusqu'à 150 kilomètres par jour car ils conduisent les enfants scolarisés au Centre scolaire de Villars-Vert qui proviennent de tout le district de la Sarine et du Lac. Il faut aller les chercher le matin, les amener et les rechercher à midi ainsi que les ramener le soir. Un véhicule électrique risquerait de ne pas avoir assez d'autonomie si l'on doit encore ajouter les trajets pour se rendre à la piscine et à la patinoire.

Le bus actuel est complètement amorti et arrive à une valeur résiduelle de Fr. 4'000.00. D'après notre mécanicien, ce montant comprend Fr. 2'000.00 qui ont été mis pour les pneus. Autant dire que le bus ne vaut plus grand-chose.

Au sujet des frais, le bus a coûté Fr. 9'600.00 en réparation ces trois dernières années. Cela comprend les pièces de rechange mais sans compter le travail puisqu'il a été fait par le mécanicien communal.

Le permis B1 est requis pour conduire des véhicules allant jusqu'à 3,5 tonnes et contenant entre 8 et 16 places. Par contre, pour conduire des bus de manière quasiment professionnelle et transporter quotidiennement des enfants, il faut un certificat de capacité pour le transport de personnes.

**M. François Eugster**, Président. Je donne la parole au Conseil général. Mme Marthaler.

**Mme Valentina Marthaler**, Conseillère général. Le groupe socialiste a pris connaissance du message relatif au remplacement d'un bus scolaire et a considéré ne pas disposer de suffisamment d'informations pour pouvoir se prononcer favorablement en toute connaissance de cause.

Premièrement, notre groupe s'est demandé s'il était réellement urgent de remplacer le bus scolaire actuel. En effet, de nombreux véhicules peuvent encore rouler bien au-delà de 160'000 km et rien n'indique dans le présent message que le véhicule Opel utilisé actuellement ne remplit plus sa fonction à pleine satisfaction ou demande un entretien démesuré par rapport à son rendement. Nous souhaiterions donc disposer d'informations précises sur les frais d'entretien ainsi que de réparation qu'il engendre et engendrera dans le cas où il reste en fonction. D'autre part, nous souhaiterions savoir également si ce véhicule répond à des standards écologiques, quel genre de combustible il consomme et quel est son niveau d'émission de dioxyde de carbone, question à laquelle, Mme Déneraud a déjà répondu.

Partant, notre groupe demande que le message soit renvoyé afin d'être complété.

**M. François Eugster**, Président. M. Monney.

**M. Claude Monney**, Conseiller général. Le groupe Verts Centre gauche PCS a pris connaissance du message du Conseil communal relatif au remplacement d'un bus scolaire. Nous vous proposons de refuser cet investissement.

En introduction, il est mentionné que la Commune possède trois bus scolaires pour véhiculer les élèves à la piscine, à la patinoire ou à d'autres activités. Ils sont de plus aussi utilisés pour le transport d'élèves du domicile à l'école et retour.

Le bus n'est finalement pas si vieux (7 ans et pas même 160'000 km) et la justification de son remplacement n'est pas expliquée dans le message. Il est juste mentionné que « Les frais d'entretien et de réparation sont et continueront à être de plus en plus conséquents ». Cela laisse une grande part de subjectivité. De plus, ce n'est pas parce qu'il est amorti qu'il faut se dépêcher d'en racheter un.

Le bilan écologique de l'achat d'un nouveau véhicule est toujours plus mauvais que l'utilisation d'un ancien véhicule gardé le plus longtemps possible. Alors que le modèle proposé semble être la seule option actuellement, nous aimerions connaître la performance écologique du bus envisagé. Par contre, le report de cet achat permettrait peut-être d'avoir des alternatives, tant au niveau des constructeurs que des motorisations. Ainsi, un moteur électrique peut être particulièrement indiqué lorsque les kilomètres à parcourir sont faibles.

Sur la base des arguments énoncés, le groupe Verts Centre gauche PCS demande de refuser cet objet.

**M. François Eugster**, Président. Mme Fässler.

**Mme Corinne Fässler**, Conseillère générale. Dans sa séance préparatoire du 6 décembre 2018 le groupe PLR-PVL a pris acte de la demande d'acquisition d'un nouveau bus scolaire.

Notre groupe a accepté à l'unanimité ce message. Toutefois, nous avons été surpris par le peu de contenu de ce message, même si l'achat d'un nouveau bus est nécessaire et surtout parfaitement adapté et sécuritaire pour le bien de nos enfants, nous aurions souhaité que différentes offres soit demandées. Tout en sachant que la concurrence entre différents fournisseurs permet généralement d'obtenir des prix optimaux.

**M. François Eugster**, Président. M. Carnevale.

**M. Angelo Carnevale**, Conseiller général. Je ne pense pas que le diesel fasse encore partie de l'avenir car il est banni un peu partout. On achète un bus à Fr. 56'000.00 et dans deux, trois ans, il ne vaudra plus rien.

Le montant de Fr. 9'000.00 a été dépensé pour la réparation du bus et aujourd'hui, sa valeur est plus que de Fr. 4'000.00, je ne sais pas comment celle-ci a été calculée !

Etant donné le budget déficitaire de la Commune, je pense qu'il faut économiser l'argent. Ce n'est pas contre les enfants mais cette dépense est assez importante et, en plus, les moteurs diesel ne valent plus rien.

**M. François Eugster**, Président. D'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas. Je demande à Mme Marthaler si elle maintient sa demande de renvoi ?

**Mme Valentina Marthaler**, Conseillère général. Oui.

**M. François Eugster**, Président. Nous allons donc voter sur la demande de renvoi.

Celles et ceux qui acceptent la demande de renvoi du message relatif au remplacement d'un bus scolaire sont priés de le manifester par main levée.

***La demande de renvoi est acceptée par 22 oui, 15 non et 4 abstentions***

**M. François Eugster**, Président. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

## **7. Message relatif au maintien de la valeur des installations d'épuration des eaux**

**M. François Eugster**, Président. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 novembre 2018, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Nicolas Bapst, Conseiller communal, en charge du dossier et de M. Sylvain Zehnder, Responsable des conduites industrielles.

La Commission financière relève la qualité du message qui lui a été soumis, complet dans ses informations avec en plus déjà des prévisions financières à long terme annonçant une vraisemblable augmentation future des taxes liées à l'épuration des eaux pour couvrir les travaux d'agrandissement de la STEP.



La Commission financière souhaite toutefois pouvoir disposer du détail des prélèvements effectués sur la réserve des canalisations pour la période 2013-2017 d'un montant de CHF 990'053.-- figurant sur le tableau Bilan de la réserve « protection des eaux » 2012-2018.

Le Conseil communal a répondu à l'attente de la Commission financière de pouvoir disposer d'un plan quinquennal pour le renouvellement complet des installations comme cela a déjà été le cas pour la période 2013 à 2018. Ce système a le mérite d'une part de donner une certaine souplesse dans l'exécution des tâches et, d'autre part, permettre au Conseil général de disposer d'une information précise concernant les coûts à supporter pendant une période donnée sans compter les prévisions sur la réserve.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement l'autorisation d'engager des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement pour un montant total de CHF 4'950'000.-- pour le plan quinquennal 2019-2023, montant à financer par le prélèvement sur la réserve des eaux usées et par les liquidités.

**M. François Eugster**, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Bapst.

**M. Nicolas Bapst**, Conseiller communal. Concernant les montants dépensés pour la période 2013 à 2017, soit le montant de Fr. 977'053.85, nous avons également dépensé le montant de Fr. 336'600.00 de taxes que nous avons encaissées durant la période de 2013-2017. D'autre part, des crédits antérieurs au plan quinquennal précédent ont également été utilisés.

Finalement, nous avons dépensé, durant la période 2013-2017, la somme de Fr. 2'251'000.00 dont le montant est diminué par les amortissements obligatoires des anciennes dépenses qui n'étaient pas dans le plan quinquennal 2013-2017. Il est relativement difficile de donner une explication exacte de toute la comptabilité faite par Mme Rusterholz. Par contre, à partir de l'année prochaine, nous n'aurons plus d'amortissement à faire sur les anciens investissements qui étaient antécédents au plan 2013-2017. Dorénavant tous les investissements et renouvellements des canalisations seront payés par le fond de réserves et ceci sans amortissement obligatoire.

**M. François Eugster**, Président. Je donne la parole au Conseil général. Mme Uehlinger.

**Mme Marie-Lucie Uehlinger**, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation, le groupe Verts PCS Centre gauche a examiné avec attention le message relatif au maintien de la valeur

des installations d'épuration des eaux et approuve le renouvellement des infrastructures ainsi que la contribution financière selon le plan quinquennal proposé par le Conseil communal.

Le point 4 du présent message a toutefois retenu toute notre attention et suscite quelques questions de notre part en lien avec le projet d'agrandissement de la STEP et le traitement des micropolluants.

Le projet de rapatriement des eaux de la commune de Hauterive à la STEP de Villars-sur-Glâne demande un agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne. Est-ce que ce projet remplace celui d'envoyer nos eaux usées à Fribourg, projet qui avait été évoqué en réponse à notre première intervention sur ce sujet, en septembre 2012 ?

Est-ce que l'annexion de la commune de Hauterive à une STEP agrandie permettrait d'atteindre la taille critique et d'obtenir les subventions fédérales à une installation de traitement des micropolluants ?

Les micropolluants constituent un souci majeur pour la protection de l'environnement. Ils représentent un facteur de pollution encore largement sous-estimé : ils polluent les mers, empoisonnent la faune et la flore aquatiques et finissent dans nos estomacs, puis dans les tissus de nos organismes. Ces micropolluants sont constitués de substances de synthèse : produits chimiques, résidus de médicaments, hormones, biocides, herbicides et insecticides. Il y a aussi les microbilles de plastique provenant de la dégradation du plastique ou celles présentes dans les cosmétiques comme les crèmes solaires (par ailleurs interdites en France mais pas en Suisse !). Tous ces micropolluants ne sont que très partiellement éliminés par le traitement de type biologique administré actuellement dans les STEP courantes. Même à de très faibles concentrations, ces micropolluants sont néfastes pour les organismes aquatiques et peuvent menacer les ressources en eau potable.

On connaît par exemple l'effet des perturbateurs endocriniens qui entraînent le changement de sexe des poissons et certains risques pour la santé humaine –notamment hormonaux – sont d'ores et déjà identifiés.

Pourtant, des moyens existent pour lutter contre ces micropolluants. Il s'agit d'introduire une phase chimique supplémentaire au traitement des eaux usées :

- soit à l'aide de charbon actif : qui agit en fixant les micropolluants ;
- soit par ozonation : qui agit en oxydant les micropolluants.

S'ensuit encore un traitement de finition par filtration.

En mars 2014, le Parlement fédéral a approuvé une modification de la loi sur la protection des eaux et a instauré un financement national de 9 francs, par habitant raccordé à une station d'épuration, pour l'équipement d'une centaine de STEP avec cette étape supplémentaire de traitement des eaux usées afin d'en éliminer les micropolluants.

Faut-il vraiment attendre 2035 pour introduire un traitement des micropolluants à la STEP de Villars-sur-Glâne ?

Face à de telles conséquences aujourd'hui connues et identifiées, peut-on se permettre d'attendre encore 20 ans pour agir de manière significative en faveur de notre environnement ?

**M. François Eugster**, Président. Mme Fässler.

**Mme Corinne Fässler**, Conseillère générale. Dans sa séance préparatoire du 6 décembre 2018, le groupe PLR PVL a pris connaissance de l'excellent message relatif au maintien de la valeur des installations d'épuration des eaux et en remercie son auteur.

Sur la base de ces éléments, le groupe PLR-PVL, à l'unanimité, a décidé de soutenir ce message.

**M. François Eugster**, Président. D'autres interventions ? M. Karati.

**M. Vanya Karati**, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire, le groupe PDC a pris connaissance du message du Conseil communal relatif au maintien de la valeur des installations d'épuration des eaux.

Sans suspens pour cet objet, le groupe PDC accepte le message. Nous avons toutefois deux questions :

- Quand est-ce que notre Commune sera en mesure d'en finir avec les micropolluants ?
- Et compte tenu des contingences de santé publique, y a-t-il un moyen d'accélérer les choses ?

**M. François Eugster**, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Je donne la parole au Conseil communal, M. Bapst.

**M. Nicolas Bapst**, Conseiller communal. Au sujet des micropolluants, la loi mentionne que s'il n'y a pas 24'000 habitants raccordés à la STEP, il n'y a aucune obligation à effectuer leur traitement.

Cependant, avec l'arrivée pratiquement obligatoire de la commune de Hauterive, selon le plan cantonal d'assainissement, nous serons proches de 24'000 habitants et, avec une augmentation de 1,2 % à 1,5% de la population dans ces 3-4 prochaines années, la limite sera atteinte.

L'étude que nous avons réalisée à ce jour, était de savoir, en priorité, si l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne pouvait se faire sur l'ancien terrain de la déchetterie. Les résultats ont prouvé que cela était possible.

Une étude parallèle a également été faite pour rapatrier les eaux de Villars-sur-Glâne à la station d'épuration des Neigles à Fribourg. Dernièrement, nous avons visité une superbe galerie à Zürich, ville plus aisée que la nôtre. La longueur de cette galerie était un peu plus grande qu'entre la station des Neigles et celle de Villars-sur-Glâne et a coûté 250 millions.

A mon avis, l'idée de rapatrier les eaux de Villars-sur-Glâne vers la STEP de Fribourg n'entre plus en matière. Nous attendons encore les chiffres définitifs mais à cela s'ajouterait le coût du pas de porte de la station de Fribourg et ceux de l'augmentation de capacité de la station d'épuration de Fribourg ainsi que les micropolluants. Nous serions partenaires à hauteur de 25 %. Je vous laisse imaginer les coûts que cela représenterait.

L'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne n'est pas simplement dû à la venue de la commune de Hauterive mais également de nos communes partenaires, Matran et Avry-sur-Matran, qui connaissent une forte expansion démographique. D'où le renouvellement impératif des installations d'épuration des eaux de Villars-sur-Glâne.

Nous avons choisi l'agrandissement de la STEP en incluant le traitement des micropolluants. La dernière question que nous devons traiter est de savoir si dans les eaux qui seront acheminées à la STEP il y a des bromures ou pas et de voir quel traitement serait adéquat. A l'heure actuelle les analyses sont en cours.

**M. François Eugster**, Président. Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir sur ce sujet ? La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent de donner l'autorisation au Conseil communal d'engager les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement pour un montant total de Fr. 4'950'000.00 pour le plan quinquennal 2019-2023, montant à financer par le prélèvement sur la réserve des eaux usées, compte 2880.30 et par les liquidités, sont priés de le manifester par main levée.

***Ce message est accepté à l'unanimité***

**M. François Eugster**, Président. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

## **8. Election d'un membre à la Commission d'aménagement**

**M. François Eugster**, Président. Suite à la démission de Mme Elsa Rohrbasser, une place est devenue vacante au sein de la Commission d'aménagement. Je vous rappelle le mode d'élection :

- si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, l'élection dans les commissions se fait par bulletin secret. On ne peut, dès lors, voter que pour les candidats proposés.
- si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir dans les commissions, il peut y avoir une élection tacite, sans vote par bulletin.

Toutefois, si 1/5 des membres présents le réclament, un vote par scrutin de liste peut être demandé. Dans un tel cas, l'élection est considérée comme une élection sans dépôt de liste. Tous les Conseillers généraux sont éligibles. On peut voter pour des candidats autres que ceux proposés. Après ce rappel d'usage, à qui puis-je donner la parole ? M. Clément.

**M. Frédéric Clément**, Conseiller général. Le groupe PS présente pour la Commission d'aménagement M. Jean Pythoud, né en 1988, habitant Villars-sur-Glâne depuis 1991, il a effectué toute son école primaire dans notre Commune. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur EPF, il est spécialiste en infrastructures. Conseiller général depuis 2016, il est également

membre de la Commission des Services techniques, environnement et énergie ainsi que de celle de bâtisse de l'école du Platy. Merci de lui faire bon accueil.

**M. François Eugster**, Président. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous allons voter par acclamation.

***M. Jean Pythoud est élu membre de la Commission d'aménagement par acclamation.***

**M. François Eugster**, Président. Je félicite M. Pythoud pour cette élection et lui souhaite un plaisir sans ménagement au sein de cette Commission d'aménagement. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

## **9. Fusion : état des discussions**

**M. François Eugster**, Président. J'ai été prévenu par M. Schmidt que la présentation de ce point allait être faite par M. Bizzozero.

M. Bizzozero ne fait pas partie du Conseil général, cependant il a été élu pour siéger au sein de la Constituante. Nous partons du principe que M. Bizzozero est légitimé pour nous faire une présentation sur la Fusion. Y a-t-il des remarques ? Tel n'est pas le cas, je lui donne la parole.

**M. Giordano Bizzozero**, Membre de l'Assemblée constitutive. Ma présentation sera basée sur trois points :

1. Le calendrier des travaux
2. La présentation des propositions des groupes de travail
3. Les prochaines étapes

S'agissant du calendrier des travaux, l'Assemblée constitutive compte 36 membres ainsi que le Préfet.

Durant l'année 2018, les groupes de travail se sont réunis plusieurs fois afin d'élaborer plusieurs propositions en vue de la convention de fusion. Un aperçu de ces propositions a été présenté le 5 décembre 2018 par les différents groupes de travail.

Entre le 5 décembre 2018 et le 5 avril 2019, il y aura, d'une part, l'élaboration d'un rapport détaillé des différents groupes de travail sur leurs propositions et, d'autre part, un énorme travail à faire de la part du groupe de travail « Finances » qui doit évaluer le budget nécessaire pour développer les idées proposées par autres groupes de travail.

Une fois que l'Assemblée constitutive aura approuvé les propositions, il y aura une consultation publique entre le 2 mai et 15 juin 2019 et si, suite à cette consultation, il devrait y avoir des modifications, elles seront faites.

Le 5 septembre 2019, l'Assemblée constitutive se réunira à nouveau dans le but de valider le rapport de fusion et éventuellement donner le feu vert pour un vote consultatif qui pourrait avoir lieu le 24 novembre 2019.

Etant tous politiciens, vous pouvez vous imaginer les enjeux d'un vote consultatif. La question de ce vote sera peut-être, j'imagine, «êtes-vous d'accord de continuer à travailler pour élaborer une convention de fusion ?» La question ne sera sûrement pas «voulez-vous fusionner ?».

A la question d'un éventuel vote consultatif «êtes-vous d'accord de continuer à travailler pour élaborer une convention de fusion ?» qu'allons-nous faire si la réponse est négative à 51% ou à 70 % de la part d'une commune ? Ce n'est pas encore sûr aujourd'hui que le vote ait lieu. L'autre possibilité serait une enquête représentative. Suite à ce résultat, entre janvier et mars 2020, il y aura éventuellement une adaptation du concept de fusion. On peut aussi s'imaginer qu'une commune veuille sortir du périmètre de fusion. Dès lors, il faudrait réadapter le concept de fusion. Pour terminer, le vote final aura lieu le 20 novembre 2020.

S'agissant de la présentation des propositions des groupes de travail à l'Assemblée constitutive, cette dernière décidera de celles à inclure dans la convention de fusion qui sera mise en consultation publique dans le courant du mois de mai et juin 2019.

Aujourd'hui, les propositions dont je vais vous parler ne sont pas définitives et si vous n'êtes pas d'accord ou que vous avez des remarques, je vous prie de bien vouloir vous exprimer.

S'agissant des groupes de travail, il y en a neuf, huit actuellement car le neuvième, celui de la «Communication», démarrera en janvier 2019.

Pour résumer, il y a des propositions intéressantes et complètes et d'autres moins. Les groupes de travail ont jusqu'à fin février 2019 pour affiner leurs propositions. Je souhaite tout

de même souligner deux résultats importants du groupe de travail « Histoire et identité », à savoir une deuxième langue officielle. Selon le groupe de travail qui a réfléchi sur le thème du bilinguisme, la nouvelle Ville de Fribourg doit avoir deux langues officielles. Cette idée a été proposée à l'Assemblée constitutive qui en discutera et votera.

Le message que les cinq délégués de Villars-sur-Glâne amèneront à l'Assemblée constitutive sera aussi influencé par ce que vous allez nous dire ce soir et durant les prochains mois. Alors n'hésitez pas à nous contacter !

S'agissant du groupe de travail « Politique », ce dernier travaille sur trois points : le Conseil général, le Conseil communal et les Assemblées de quartier.

S'agissant du premier point, le groupe de travail propose 7 membres pour le Conseil communal. L'idée est celle de diviser le Grand Fribourg en deux cercles électoraux. Un pour Fribourg Ville et l'autre pour les autres communes. Le cercle électoral de Fribourg Ville aura 4 membres et les autres communes, 3 membres. Etant membre de ce groupe, je souligne que la Ville de Fribourg compte 51 % de la population du Grand Fribourg. D'un point de vue politique, je vois très bien le problème. Cette proposition a été faite par notre groupe qui se compose de 10 membres dont 2 pour la Ville de Fribourg et de 8 pour les autres communes.

Le deuxième point concerne le Conseil général. Il a été décidé qu'il serait composé de 80 membres dont 40 pour la Ville de Fribourg, 13 membres pour Villars-sur-Glâne, 9 pour Marly, etc. Le Conseil général sera composé de 9 cercles électoraux. Chaque commune représentera un cercle électoral au sein du Conseil général.

Et enfin le troisième point concerne les Commissions de quartier. Lors d'une fusion, la population a peur de ne plus avoir de lien avec le Législatif et de ne pas avoir suffisamment de pouvoir. L'idée du groupe politique est d'introduire des Commissions de quartier. Chaque quartier aura une assemblée chapeauté par un Conseil de quartier, composé de cinq à neuf membres. Le Conseil aura le devoir de se rencontrer régulièrement pour établir et définir les besoins du quartier, respectivement de sa population. Le nombre de quartier par commune n'a pas encore été défini.

La tâche de la Commission de quartier sera d'être en contact avec la population locale pour établir ses besoins qui seront communiqués au Bureau de l'administration communal du Grand Fribourg. De même que l'administration communale sera obligée de contacter la Commission



de quartier. Ceci permettra d'avoir une voix supplémentaire de contact entre les pouvoirs politiques, administratifs et la population locale.

Nous sommes tous d'avis qu'il y a beaucoup de sujets à discuter et pour cela, nous les représentants de Villars-sur-Glâne, avons besoin de vos idées et de pouvoir en discuter avec vous. Pour cette raison, nous proposons une séance d'information avec la population de Villars-sur-Glâne avant que les groupes de travail se rencontrent pour définir concrètement ce que l'Assemblée constitutive votera en avril. Pour ce faire, nous vous proposons d'organiser une rencontre entre février et mars 2019. Nous reprendrons contact avec le Conseil communal à ce sujet car nous avons besoin de son appui pour l'organisation.

D'autre part, nous souhaiterions avoir du temps à disposition dans une prochaine séance du Conseil général pour un échange sérieux sur les différents thèmes ainsi que sur vos préoccupations. Pour ce faire, les cinq représentants de Villars-sur-Glâne à l'Assemblée constitutive vous prient de prévoir et d'organiser prochainement une rencontre pour une durée d'environ une heure avec le Conseil général et le Conseil communal.

Ma présentation étant terminée, je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

**M. François Eugster**, Président. J'imagine qu'il y a des questions ? M. Portmann.

**M. Pierre Portmann**, Conseiller général. Ma question est de savoir quand le groupe de travail «Finances» rendra-t-il son rapport sur le taux d'imposition de la nouvelle commune fusionnée ? Est-ce que ce sera avant ou après le vote consultatif ?

**M. Giordano Bizzozero**, Membre de l'Assemblée constitutive. Le groupe de travail «Finances» présentera probablement son rapport sur la base de ce que les autres groupes de travail présenteront à la séance d'avril 2019. Je n'ai pas de réponse concrète ce soir mais peut-être que Mme Vorlet pourra vous en dire plus.

**Mme Martine Vorlet**, Membre de l'Assemblée constitutive et Conseillère générale. Je n'ai pas toutes les réponses car certaines choses sont encore floues. Le groupe de travail «Finances» travaillera particulièrement beaucoup en janvier et février 2019 pour des simulations en fonction des projets des autres groupes de travail. Il y aura au mois d'avril 2019, deux séances consécutives de l'Assemblée constitutive qui validera les projets. C'est en fonction des projets qui auront été décidés que le groupe finance pourra déterminer un taux d'imposition. Il n'a pas été décidé quand est-ce que le taux sera publié à la population.

**M. François Eugster**, Président. M. Carnevale.

**M. Angelo Carnevale**, Conseiller général. J'ai un sérieux doute, il y a un groupe de travail développement, « Fribourg, ville d'histoire et de rivières » mais il n'y a pas de groupe « économie », ce qui est essentiel pour aborder une fusion du Grand Fribourg. Vous nous avez présenté beaucoup de choses mais convaincu pas beaucoup de monde ce soir. Il faut créer un groupe pour le développement économique du Canton. C'est dans cette optique que je vois le Grand Fribourg se développer à l'avenir.

**M. François Eugster**, Président. M. Schmidt souhaite intervenir.

**M. Nicolas Schmidt**, Membre de l'Assemblée constitutive et Conseiller général. Etant dans le groupe de travail développement, je vous informe qu'il englobe aussi le tourisme et surtout l'économie. La présentation de ce soir a été très succincte et ce que nous proposons, est de prendre le temps d'avoir une discussion pour vous donner les informations. Il est trop tôt, ce soir, pour vous donner des informations détaillées sur l'économie car tous les projets ne sont pas encore aboutis.

**M. Angelo Carnevale**, Conseiller général. L'économie est un problème réel à mon avis.

**M. François Eugster**, Président. M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. La structure politique de deux cercles pour le Conseil communal et l'attribution du nombre de Conseillers communaux défini à sept membres est provisoire ou définitif ainsi que les 9 cercles pour le Conseil général ? Cela me semble être une fusion « un peu tiède » car on trouve une domination de Fribourg dans la structure communale.

**M. François Eugster**, Président. M. Bizzozero.

**M. Giordano Bizzozero**, Membre de l'Assemblée constitutive. Toutes les informations que je vous ai données ce soir sont provisoires et rien n'est encore définitif. Je reviens sur la remarque de M. Carnevale concernant l'économie qui est très importante. Elle a déjà fait partie d'une discussion lors d'un Café Grand Fribourg. C'est typiquement sur ces remarques que nous aimerions avoir des échanges avec vous afin de pouvoir porter à l'Assemblée constitutive vos préoccupations afin d'améliorer le projet. Vous avez aussi mentionné, M. Carnevale, que je n'ai pas convaincu beaucoup de monde ce soir par ma présentation et

vous avez raison. Mon but dans l'Assemblée constitutive est celui de proposer à la population du Grand Fribourg la fusion la meilleure possible. Nous verrons le 29 novembre 2020, lors de la votation, si la convention de fusion sera acceptée ou non par la population de Villars-sur-Glâne mais aujourd'hui mon rôle est celui de faire le maximum pour vous proposer une convention de fusion acceptable.

Aujourd'hui, je dois vous convaincre de nous aider à élaborer une convention de fusion optimale.

**M. François Eugster**, Président. M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Membre de l'Assemblée constitutive et Conseiller général. Les éléments qui seront présentés dans la convention seront fixés pour une voire deux législatures. Les instances politiques et le taux d'imposition en font partie.

**M. François Eugster**, Président. M. Bizzozero.

**M. Giordano Bizzozero**, Membre de l'Assemblée constitutive. C'est une convention de fusion qui sera votée le 20 novembre 2020. Si la population du Grand Fribourg accepte cette convention, elle sera en vigueur pour une législature voire deux. Pour l'instant, selon l'avis du groupe de travail politique, elle serait pour deux législatures mais ce n'est pas encore définitif. Légalement, il n'est pas possible d'avoir une convention de fusion en vigueur plus de deux législatures, soit un maximum de dix ans. Suite à la convention de fusion, il y aura un règlement communal. Dès lors, les points que vous avez soulevés concernant le nombre de cercles électoraux pour le Conseil communal et le Conseil général pourront être modifiés. A mon avis, le fait d'avoir une fusion « un peu tiède » pour débiter permettra de faire des petits pas, une étape après l'autre, pour arriver à quelque chose d'abouti.

**M. François Eugster**, Président. M. Bizzozero, je vous rappelle que le point 9 de notre ordre du jour est Fusion : état des discussions. M. Moret.

**M. Pierre Yves Moret**, Conseiller général. Je propose d'avoir une heure à disposition lors d'une prochaine séance du Conseil général et de recevoir un support de travail au préalable afin d'avoir une discussion beaucoup plus structurée.

Enfin, mon collègue, M. Carnevale, a parlé de l'économie ; à ce sujet il existe une Association Fusion 21 composée d'un milieu culturel et économique. Quels sont les liens entre les groupes de travail et cette Association qui existe depuis trois ans, sauf erreur ?

**M. François Eugster**, Président. Mme Vorlet.

**Mme Martine Vorlet**, Membre de l'Assemblée constitutive et Conseillère générale. A ma connaissance, le Préfet a contacté l'Association Fusion 21 et je pense qu'il y a eu des échanges entre le Comité de pilotage et l'Association. Pour les choses concrètes, n'étant que délégués à l'Assemblée constitutive, nous ne pouvons pas vous répondre.

**M. François Eugster**, Président. D'autres Questions ? M. Da Silva.

**M. Augusto Manuel Da Silva Soares**, Conseiller général. Je voudrais savoir si, lors de la première consultation, les étrangers avec permis C auront le droit de vote ?

**M. Giordano Bizzozero**, Membre de l'Assemblée constitutive. Lors de la première consultation, tout le monde pourra indiquer son avis personnel. Pour le vote consultatif du 20 novembre 2019, je ne peux pas vous répondre.

Plusieurs avis sont donnés à la question de M. Da Silva.

**Mme Martine Vorlet**, Membre de l'Assemblée constitutive et Conseillère générale. Le droit de vote sera le même qu'actuellement, à savoir que les étrangers avec le permis C ont le droit de vote au niveau communal et cantonal.

**M. François Eugster**, Président. D'autres questions concernant la Fusion. Tel n'est pas le cas, nous remercions M. Bizzozero pour sa présentation et passons au point 10.

## **10. Divers**

**M. François Eugster**, Président. Comme premier divers et afin de ne pas l'oublier, M. Chardonnens, démissionnaire, m'a chargé de vous lire ces quelques mots :

*Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil Général,*

*Suite à une maladie teigneuse, j'ai décidé de cesser toutes activités politiques. De plus, je quitte la Commune au 31 décembre prochain.*

*Je tiens à remercier tous les participants aux séances du Conseil général ainsi qu'à la Commission d'aménagement pour leur contribution active. Je regrette de sortir de cette ambiance de travail constructif pour la Commune.*

*Pour terminer, je vous informe que ma santé est à nouveau tournée vers le soleil. Je n'ai plus de tumeur et les contrôles seront dorénavant espacés de 6 mois. Une chance énorme et un très beau cadeau de Noël.*

*Agréez, gentes dirigeantes de la Commune, mes plus respectueuses salutations.*

**M. François Eugster**, Président. D'autres interventions. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je me dois de répondre à M. Moret au sujet de deux postulats qui sont étroitement liés, raison pour laquelle il y a eu un report de délai.

Le premier demandait de former des apprentis agent d'exploitation et le deuxième, d'augmenter les places d'apprentissages, respectivement des emplois qualifiés. A ce sujet, nous vous répondrons dans la session du mois de mai 2019.

Nous avons pris du retard car nous avons perdu notre Responsable RH qui, entre maladie et démission, a été absente depuis le mois de février 2018. La prochaine Responsable RH commencera le 1er mars 2019 et aura du pain sur la planche.

D'autre part, une solution pour une formation individuelle est en train d'être mise en place par l'Office communal du travail et le CO pour les élèves qui ont le plus de difficultés. Il nous paraissait intéressant de vous apporter ces précisions une fois que le train a été mis en marche, plus tôt que de vous donner simplement l'information sur la base de la situation actuelle appelée à évoluer.

Ensuite, l'Office communal du travail, a démarré son activité sous une nouvelle forme depuis le mois d'août ; celui-ci met l'accent sur les jeunes en fin de scolarité et les jeunes qui ont fini leur apprentissage et ont des difficultés à trouver un travail. Là aussi, il est intéressant d'avoir suffisamment de recul pour analyser la situation et vous donner des éléments plus détaillés.

Cela dit, je vous propose de vous donner déjà quelques informations qui susciteront certainement votre intérêt.

Actuellement, il y a trois apprentis de commerce au sein de notre administration qui sont formés par tous les services. De plus, nous mettons un point d'honneur à engager des jeunes qui ont le plus de peine à trouver des places d'apprentissage.

Il y a aussi un assistant social en emploi-formation pour une durée de trois ans et c'est la troisième fois que nous avons ce type de formation. Il y a également une stagiaire assistante sociale pour un stage de six mois par an et ceci depuis plus de dix ans.

Il y a également un apprenti assistant socio-éducatif. Deux ont déjà été formés auparavant et une nouvelle place sera ouverte cet été.

D'autre part, quatre à cinq personnes sont placées en permanence aux Services extérieurs par l'Office communal du travail, cinq stagiaires provenant de l'Institution de Seedorf ainsi que des stagiaires placés par la Fondation le Torry et par le Centre d'intégration socioprofessionnelle CIS. Nous avons aussi des TIG travaux d'intérêt général pour l'exécution de peine environ 20 semaines par année.

Vous constaterez que beaucoup de choses se font déjà au niveau de la formation dans notre Commune. Toutefois, le Conseil communal vous soumettra un rapport beaucoup plus complet pour la session de mai 2019.

**M. François Eugster**, Président. D'autres interventions ? M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. J'ai deux divers. Lors de l'approbation du budget de l'Agglomération de Fribourg, un poste a été accepté pour acquérir un système de vote électronique portable. Il serait, à mon avis, intéressant que le Bureau et/ou son secrétariat prenne contact avec l'administration de l'Agglomération afin de voir dans quelles mesures il serait possible de partager ce matériel avec elle et peut-être, le cas échéant, participer à son choix afin qu'il réponde au mieux à notre Conseil général.

Pour le second divers et pour la bonne forme, je tiens à préciser que j'interviens à titre tout à fait personnel et que ce message n'engage que moi et non le groupe PLR-PVL ou le PLR de Villars-sur-Glâne, bien que je suis convaincu que certains d'entre eux partageront mes propos.

Dans La Liberté du 10 décembre dernier, vous avez pu prendre connaissance, en même temps que moi, de la lettre de lecteur de M. Jean-Daniel Wicht, député et membre de mon parti, très récemment installé dans notre Commune.

Le sujet de la couverture de l'autoroute a déjà fait couler passablement d'encre et envenimé suffisamment de discussions. Pour ma part, je trouve la position du Conseil communal de Villars-sur-Glâne très claire dans ce dossier et par analogie dans le dossier des terrains de Bertigny.

De manière général, il est inadmissible de se jouer du droit et des prérogatives communales et supra-communales, je veux évidemment parler de l'Agglomération de Fribourg, en mettant la pression sur notre Commune de la sorte. Ces terrains sont dédiés à l'installation d'entreprises et doivent le rester. La région fribourgeoise a bien plus besoin d'emplois et de création de nouvelles entreprises que de logements, surtout sortant de projets pharaoniques, alors que les deniers publics pourraient être investis bien plus intelligemment.

Mme la Syndique, je sais que vous en avez vu d'autres et que vous êtes aguerrie aux conflits politiques, je suis bien placé pour en parler, mais je tiens à me distancer complètement des propos, à la limite de la politesse, de M. Wicht car les forces plus jeunes, dont j'ose encore dire que j'en fait partie et que je côtoie régulièrement, ne sont pas forcément très motivées et n'ont pas particulièrement l'envie de développer ce genre de projet. Je rajouterais que, sur la forme, l'auteur pourrait appliquer ses conclusions à lui-même, étant de seulement 3 ans votre cadet.

Pour ma part, je ne soutiens pas du tout ce projet teinté de mégalomanie. Nous saurons certainement où investir beaucoup mieux cet argent public. Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, continuez dans la voie pragmatique que vous avez choisie pour ce dossier, vous aurez, en tout cas, mon soutien.

**M. François Eugster**, Président. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je tiens au nom de mes collègues et de moi-même, de remercier M. Grangier pour son soutien. Effectivement, le trait d'humeur de M. Wicht a fait jaser sous la république ! Je dois dire que cela ne m'a pas autrement offensée et pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai eu ma revanche en ce sens que, lorsque je déclarais mes gains d'intérêts ce matin au Grand Conseil, j'ai dit que j'étais encore et toujours, en dépit de l'air du temps, Syndique de la Commune de Villars-sur-Glâne. Cela a déclenché une hilarité dans la salle et

M. Wicht est venu personnellement me dire qu'il estimait que j'avais parfaitement répondu. Pour moi, l'incident est clos mais cela ne ferme pas pour autant les débats sur ces terrains qui doivent se poursuivre et qui seront extrêmement délicats. La pression sur la Commune est très forte et je pense pouvoir dire que nous ne pourrions pas toujours compter sur nos partenaires officiels dans ce dossier. Mais, pour nous, l'important est d'avoir le soutien du Conseil général et votre déclaration nous conforte dans la poursuite de ce dossier.

**M. François Eugster**, Président. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller général. Je voulais juste préciser que dans ce dossier, relativement complexe qui fait l'objet de communications abondantes de la part du Canton, le Conseil communal de Villars-sur-Glâne n'est pas opposé à la couverture d'autoroute en tant qu'infrastructure mais souhaite qu'il y ait un débat de fond sur la longueur de cette couverture et quels sont les besoins du Grand Fribourg. A ce titre, il faut préciser que dans le plan d'Agglomération existant, il y a déjà une légalisation possible pour 25'000 habitants. A ces 25'000 habitants, le Canton veut encore en ajouter 30'000 ! Est-ce qu'il y a un programme de natalité prévu ou une immigration massive ?

L'Agglomération a organisé une étude l'année passée qui montre clairement que les terrains de Bertigny sont les plus attractifs de toute l'Agglomération pour accueillir des entreprises, soit industrielles soit à haute valeur ajoutée étant donné leur situation. Avant de sacrifier de tels terrains, le Conseil communal souhaite qu'il y ait un vrai débat avec une analyse des besoins.

Je souhaite que le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg en prenne bonne note et que les différentes institutions responsables de l'aménagement du territoire c'est-à-dire la Commune pour la planification locale et l'Agglomération pour la planification cantonale travaillent ensemble sur ce dossier. Ce dernier a le potentiel de fédérer le Grand Fribourg, sans parler de fusion, mais il a aussi le potentiel, s'il est mal emmanché, de diviser et déchirer le Grand Fribourg.

**M. François Eugster**, Président. M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Sans enfreindre la confidentialité, la Commission d'aménagement a eu l'occasion de traiter ce sujet et à l'unanimité, après étude des divers enjeux, elle soutient le Conseil communal dans sa vision pragmatique

**M. François Eugster**, Président. D'autres interventions ? Mme la Syndique.



**Mme Erika Schnyder**, Syndique. S'il n'y a pas d'autres interventions permettez-moi le mot de la fin. Au terme d'un débat très nourri et très intéressant sur le budget et l'aide au logement, un peu plus calme aujourd'hui mais qui a tout de même porté sur deux séances, je tiens au nom de mes collègues et en mon nom personnel de vous remercier pour l'intérêt que vous portez pour le traitement des affaires communales, cela démontre votre attachement pour notre Commune.

J'ai aussi relevé que vous avez parfaitement pris la mesure des années à venir et des défis qui nous attendent et je suis persuadée que vous saurez nous accompagner dans des sujets qui seront difficiles pour le Conseil communal mais aussi pour les habitants et les entreprises de la Commune. Je suis certaine que, grâce aux groupes de travail que nous avons créé, nous arriverons à avoir des consensus.

Nous arrivons à la fin de l'année, qui a été extrêmement chargée pour tout le monde, nous envisageons de passer ces Fêtes de Noël dans la sérénité et pour cela, je vous souhaite à tous, à vos familles et à toutes les personnes qui vous sont proches de passer ces fêtes dans les meilleures conditions.

J'aimerais aussi que vous adressiez, M. le Président, à M. Chardonnens tous nos bons vœux. Tout d'abord pour sa santé et ensuite pour sa nouvelle installation. Nous sommes ravis de savoir que sa santé s'est améliorée et le remercions de nous avoir adressé ces quelques mots.

J'aimerais également remercier par votre truchement, l'administration communale, M. le Secrétaire communal, Mme la Secrétaire communale adjointe, Mme Vonlanthen ainsi que tout le personnel du secrétariat qui prépare sans relâche les séances du Conseil communal mais aussi celles du Conseil général et à vous, Mesdames et Messieurs, nous vous adressons nos vifs remerciements et vous souhaitons de très belles Fêtes de fin d'année. A vous, M. le Président pour votre brillante première présidence, mes félicitations et merci de votre engagement.

**M. François Eugster**, Président. Je vous remercie, Mme la Syndique pour vos bons vœux. Pour ma part, je me réjouis de vous retrouver lors de notre prochaine séance, le 14 mars 2019.

Je me permets de rappeler au Conseil communal de nous transmettre les documents relatifs à cette séance au plus vite, afin que les groupes puissent siéger sereinement avant les vacances de Carnaval.

Je ne saurai terminer cette séance sans vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, une joyeuse et lumineuse fête de la Nativité, un bon passage de cap dans la Nouvelle année ainsi que les traditionnels vœux de paix, santé, bonheur et prospérité pour 2019.

La séance est levée à 21h30.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

**Le Secrétaire**



Emmanuel ROULIN



**Le Président**



François EUGSTER

# Fusion Grand Fribourg

- Calendrier des travaux
- Présentation des propositions des groupes de travail
- Prochaines étapes

# Calendrier des travaux (résumé)

- 2018: élaboration de la part des GT des propositions à présenter à l'AC
- 5.12.2018: présentation des propositions (aperçu)
- 3/11.4.2019: validation des propositions (détaillée)
- 2.5 – 15.6.2019: consultation publique
- 5.9.2019: validation du rapport de fusion + feu vert au vote consultatif
- 24.11.2019: vote consultatif
- Janvier-mars 2020: adaptation éventuelle du concept de fusion
- 29.11.2020: vote aux urnes

# Les Groupes de travail

GT Administration

GT Technique

GT Entretien

GT Ecoles et société

GT Développement

GT Histoire et Identité

GT Politique

GT Finances

(GT Communication)

# Les Groupes de travail

GT Administration:	Une administration accessible, formatrice et accueillante
GT Technique :	Une gestion technique optimisée
GT Entretien:	Un espace public convivial et sûr
GT Ecoles et société:	Des prestations de proximité
GT Développement:	«Fribourg, ville d'histoire et de rivières»
GT Histoire et Identité:	Une deuxième langue officielle
GT Politique:	Autorités politiques
GT Finances	
(GT Communication)	

# Prochaine étape

Séance d'information avec la population de  
Villars-sur-Glâne